

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au	En exercice	Qui ont pris
CM		part à la
		délibération
15	15	12

Séance du 7 septembre 2023

Date de convocation : 29/08/ 2023

Date d'affichage : 08/09/2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme BEAULIEU Valérie, Mme CHEVALIER Anick, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. CHEVALIER David, M. COURTILOUX-DELAGE Mathieu, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, M. PAGNOUX Romain, M. VARDELLE Jean-Christophe.

Excusés : M. PETUREAU Jean-Paul, Mme BOUTET Frédérique,

Absent : M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme BEAULIEU Valérie

Objet : délibération après enquête publique du 10 au 26 juillet 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'enquête publique relative au projet de déclassement d'une partie des voies communales n°16 « Pissechien » et n°28 « Chez Bony » et l'aliénation de parties de délaissé de voirie à la Ficherie ont fait l'objet d'une enquête publique prescrite lors du conseil municipal du 25 mai 2023. Elle s'est déroulée du 10 au 26 juillet 2023.

Monsieur Gilbert GERMANEAU, nommé Commissaire enquêteur par arrêté en date du 25 mai 2023 a remis son rapport et ses conclusions dont il donne lecture, puis il demande au conseil municipal de délibérer sur chaque demande :

- 1- Village la Ficherie : aliénation d'une partie d'un délaissé de voirie VC n°15 et de terrain communal à M. et Mme Laurent HELIE

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents : approuve les conclusions du Commissaire enquêteur qui émet un avis favorable à la demande d'achat de M. et Mme Hélié Laurent à la commune, du délaissé de la voie communale n°15 et la bande de voirie de 4 m jouxtant les bâtiments agricoles. Toutefois, la limite du domaine public et privé sera effectuée par un géomètre expert, afin de déterminer le bornage et le document d'arpentage en présence de la municipalité, les cotes mentionnées sur le plan peuvent varier en fonction de l'alignement défini sur le terrain

- 2- Voie communale n°16 « Pissechien » entre RD 51 et Lésignac : la commune souhaite procéder au déclassement sur 1.5 km de cette voie classée communale pour devenir un chemin rural (chemin privé de la commune)
- 3- Voie communale n°28 « Chez Bony » : la commune souhaite procéder au déclassement sur 1 km de cette voie classée communale pour devenir un chemin rural (chemin privé de la commune)

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents : approuve les conclusions du commissaire enquêteur qui émet un avis favorable sur l'ensemble des demandes au village de la Ficherie et du déclassement des parties de voies communales n°16 et 28 représentant un coût trop élevé pour la commune qui deviendront des chemins ruraux (chemins privés de la commune) mais devront rester entretenus à moindre coût. Toutefois les travaux d'entretien de la chaussée et le curage des fossés le long de l'itinéraire allant de Lésignac à Villemiers feront l'objet d'une programmation de travaux suivie par la commission de travaux.

Enfin, le Conseil municipal précise que les décisions sus mentionnés ne seront applicables que dans la mesure où aucune section syndicale ne soit constituée dans les deux mois suivant l'ouverture de l'enquête, soit au plus tard, le 10/09/2023. Un certificat sera alors établi par M. le Maire.

Fait et délibérés en mairie, les jours, mois et an que ce dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme en mairie, le 12/09/2023,

Le Maire, David CHEVALIER,

